



# Assemblée générale

Distr. limitée  
30 mai 2003  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-septième session**  
**Cinquième Commission**  
Point 126 de l'ordre du jour  
**Aspects administratifs et budgétaires**  
**du financement des opérations de maintien**  
**de la paix des Nations Unies**

**Projet de résolution présenté par le Vice-Président**  
**à l'issue de consultations officielles**

**Possibilité de présenter des comptes consolidés**  
**pour les opérations de maintien de la paix**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* le paragraphe 10 de sa résolution 56/293 du 27 juin 2002,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur la possibilité de présenter des comptes consolidés pour les opérations de maintien de la paix<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur la possibilité de présenter des comptes consolidés pour les opérations de maintien de la paix<sup>1</sup> et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>;

2. *Décide* de reporter l'examen de la question à la deuxième partie de la reprise de sa cinquante-huitième session et prie le Secrétaire général de lui présenter un rapport complet tenant compte des vues exprimées, des questions soulevées et des renseignements demandés par les États Membres à sa cinquante-septième session, et incluant une simulation des options proposées.

---

<sup>1</sup> A/57/746.

<sup>2</sup> A/57/772, par. 20 à 28.

